S3 BORDEAUX
BULLETIN SYNDICAL

N° 248

Octobre, novembre, décembre 2026

Édito

FAIRE BOUGER LES LIGNES, ACCENTUER LE RAPPORT DE FORCE DANS LA RUE ET PAR LE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS DE LA PROFESSION.

Depuis la rentrée, un mouvement social fort est engagé. Après une journée de mobilisation fonction publique réussie le 29 septembre, les lycéen·nes ont entamé une action revendicative forte, soutenue par le SNES-FSU, l'intersyndicale éducation, les parents d'élèves et une grande partie de l'opinion publique. Les lycéen·nes dénoncent en effet ce que dénonce le SNES-FSU depuis des années : les effets délétères de parcoursup, du contrôle continu, les effectifs trop lourds, la vétusté du bâti... Ce mouvement, inégalement suivi dans les départements de l'académie, a cependant concerné, début octobre, l'ensemble de celle-ci, soulignant que toutes les problématiques qu'il soulève sont perçues par les lycéen·nes. Les heurts dont il a été émaillé sont inacceptables et la section académique dénonce toutes les violences, d'où qu'elles proviennent, commises devant et dans les lycées, dans les manifestations. La répression policière ne doit pas être la réponse à la mobilisation et à l'expression de la jeunesse et le droit à manifester pacifiquement doit être garanti.

Des cortèges très fournis ont donc défilé dans tous les départements de l'académie : le 29 septembre, le 1er octobre, les samedis et enfin le 5 novembre. Pour le SNES-FSU, il était indispensable de soutenir les lycéen·nes. Il est aussi fondamental de ne pas oublier les revendications qui rassemblent l'ensemble du second degré, au premier rang desquelles la rémunération des personnels, toutes catégories confondues, les moyens, l'amélioration des conditions de travail de toutes et tous. Le rapport de force a contraint le gouvernement à renoncer aux suppressions de postes prévues et à abonder des moyens. Ceux-ci restent insuffisants au regard des besoins du second degré.

Après la hausse du SMIC, accordée sous la pression de la rue, il serait inadmissible que le point d'indice reste gelé, accentuant la précarité et le déclassement des agent·es de la fonction publique. La politique d'austérité ne peut pas perdurer dans la situation de crise sociale et d'autres journées de mobilisation, dans le rassemblement le plus large possible, devront accentuer le rapport de force et contraindre un gouvernement aux abois à revoir sa copie budgétaire, vers la justice fiscale, sociale et environnementale.

Les élections professionnelles auront lieu du 3 au 10 décembre. Le SNES-FSU compte sur la participation massive de ses adhérent·es, sur leur vote pour les listes de la FSU. Votez et faites voter pour la FSU afin que vos représentant·es, à tous les niveaux du dialogue social, disposent du poids indispensable pour porter les revendications de la profession, dans l'intérêt de l'école républicaine, des professionnel·les, des élèves. L'expression forte des personnels lors de ce scrutin (autour d'1,6 million d'agent·es dans l'éducation nationale) est ce qui témoigne de l'importance qu'ils accordent au dialogue social et ce qui contraint le ministère à entendre leur voix à travers celle de leurs représentant·es.

Enfin, le SNES-FSU condamne avec la plus grande fermeté le crime raciste de Trappes qui met en lumière, s'il en était besoin, les conséquences terribles de l'expression décomplexée des idées de l'extrême droite. La section académique assure de tout son soutien les familles et proches des victimes.

Sonia MELJAC
Secrétaire générale du SNES-FSU section académique de Bordeaux

Sommaire

ÉDITO - P.1
- FAIRE BOUGER LES LIGNES, ACCENTUER LE RAPPORT DE FORCE DANS LA RUE ET PAR LE VOTE AUX ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES, POUR GAGNER SUR LES REVENDICATIONS DE LA PROFESSION.

VIE DES INSTANCES - P.2
- LES COROLLAIRES DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DES ÉLÈVES, QUE RETENIR DU BILAN ACADÉMIQUE DE LA RENTRÉE 2026 ?

ACTUALITÉ - P.3
- PSYEN EDO : ÉTAT DES LIEUX DANS LES CIO À LA RENTRÉE

FORMATION SYNDICALE- P.4
- FORMATION SYNDICALE DU SNES-FSU : UN ATOUT PRÉCIEUX POUR LES PERSONNELS À DÉFENDRE PAR UN VOTE FSU DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

VIE DU SNES- P.5
- LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DU SNES-FSU
- POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES - P.7

Syndicat National des Enseignements de Second degré
F.S.U.

LES COROLLAIRES DE LA BAISSE DÉMOGRAPHIQUE, L'ORIENTATION ET L'AFFECTATION DES ÉLÈVES, QUE RETENIR DU BILAN ACADÉMIQUE DE LA RENTRÉE 2026 ?

Si le bilan de rentrée académique montre une nouvelle fois que le nombre d'élèves diminue dans l'académie, cette tendance est loin d'être visible dans l'ensemble des établissements, en collège comme en lycée.

Tous les départements perdent des élèves et au niveau de l'académie l'évolution est de 0,9%, répartie comme suit :

	évolution *(en pourcentage)*	collège *(en nombres)*	lycées GT *(en nombres)*	BTS *(en nombres)*	CPGE *(en nombres)*	lycées pro *(en nombres)*
Dordogne	-1,9	-218	-198	-5	-10	12
Gironde	-0,3	-519	62	68	-4	128
Landes	-0,6	-215	-32	78		11
Lot-et-Garonne	-2,1	-209	-73	-16		-129
Pyrénées-Atlantiques	-1,6	-301	-152	-7	-59	-62
Académie	-0,9	-1462	-393	118	-73	-40

La baisse démographique, dans les tableurs mais pas dans les classes

La baisse est actuellement centrée sur les collèges et, dans l'immédiat, affecte moins les lycées généraux et technologiques. Mais les nombreuses suppressions d'emplois à cette rentrée (132 équivalents temps plein retirés des établissements) ont entrainé beaucoup de fermetures de classes, parfois à l'élève près, ce qui a conduit à des effectifs chargés dans les divisions restantes. Ailleurs, les DSDEN ont accordé des dérogations vers un établissement voisin avec, comme effet mécanique, d'alourdir les classes de part et d'autre plutôt que d'en ouvrir une dans celui qui dépassait initialement sa capacité pour un niveau. Plusieurs collèges se sont donc mobilisés à la rentrée pour dénoncer les conditions de travail et d'apprentissage, demander les ouvertures de classes nécessaires ou des moyens supplémentaires pour procéder à des dédoublements. Même des collèges faisant partie des 800 collèges du dispositif « collèges en progrès » ont été confrontés à des fermetures de divisions et ont dû se mobiliser pour obtenir quelques moyens leur permettant de procéder à des dédoublements en mathématiques et français. Au-delà des problèmes de restriction de la liberté pédagogique posés par ce dispositif, il est pourtant évident que la réussite au DNB ne se construit pas sur la seule année de 3ème et que c'est tout au long de leur scolarité que les élèves doivent bénéficier de meilleures conditions d'apprentissage !

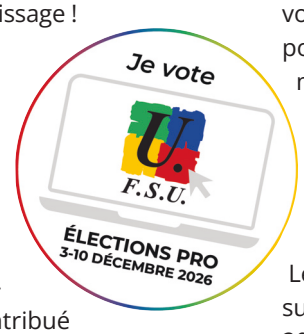

Dans les lycées, les classes à 35 élèves et parfois plus, de même que les groupes d'enseignement de spécialité, sont légion. La situation a largement contribué à la mobilisation des lycéen·nes et des collègues au cours des dernières semaines. Les engagements pris par le ministre sur des classes limitées à 28 élèves ne concernent que les lycées les plus défavorisés pour la rentrée 2027 et sont prévus pour s'étendre à la rentrée 2028. Encore faut-il qu'ils passent la barrière du vote du budget puis qu'ils soient tenus par le gouvernement suivant ! Pour le SNES-FSU, il est inenvisageable que ces mesures entrainent des suppressions de postes dans les collèges au profit des lycées. Il continuera à porter son mandat de 24 élèves par division en lycée, 20 en collège et 16 en éducation prioritaire. Il faut une prise de conscience gouvernementale urgente du problème du nombre d'élèves par classe en collège. Il serait inenvisageable de se contenter d'attendre l'effet de la baisse démographique pour le voir diminuer, effet d'autant plus reporté que les baisses continues de moyens maintiendront longtemps des effectifs élevés.

Orientation et affectation des élèves post 3ème

Le bilan de la rentrée 2026 alerte aussi sur l'orientation des élèves. A la rentrée 2025, les départements de la Dordogne et du Lot et Garonne étaient ciblés comme orientant trop vers la 2nde professionnelle après la classe de 3ème, avec respectivement 30% et 30,1% des orientations. Les chiffres ont baissé à cette rentrée avec 28,15% pour la Dordogne et 27,14% pour le Lot et Garonne. S'il est vrai que l'orientation vers la voie pro ne doit pas être contaminée par des biais genrés ou sociaux, elle est une voie de réussite. L'orientation vers la seconde générale et technologique pour satisfaire une demande institutionnelle ne doit pas conduire des élèves à l'échec.

Les psyEn, en lien avec les professeur·es principaux·ales, n'orientent pas au hasard. Lors de l'étude de la prochaine carte des formations professionnelles, le SNES-FSU demandera l'ouverture de places en nombre suffisant pour accueillir les élèves qui le souhaitent dans l'enseignement professionnel public. Les données sont en effet alarmantes lorsque l'on fait le constat que l'académie offre 7 384 places en seconde professionnelle (éducation nationale public/privé et agricole public/privé confondus) pour 8 491 demandes en vœu 1. En Gironde, fin septembre, 172 élèves étaient sans affectation à la rentrée, de retour dans leur collège d'origine, confié·es à la MLDS ou en attente d'un dispositif spécifique que la DSDEN met en place dans l'urgence.

Voie technologique : il faut plus d'ambition

Le SNES-FSU demandera aussi une politique plus ambitieuse de formation technologique. En effet, seule la terminale STMG a ouvert à la rentrée au lycée de Créon, pour assurer la montée en charge de ce niveau. Face à la pression sur la série ST2S, il est urgent d'ouvrir davantage de divisions, plus largement sur le territoire. L'administration doit aussi se donner les moyens d'une campagne de promotion des séries STI2D et STL qui, depuis la réforme Blanquer, n'ont pas retrouvé le poids qu'elles avaient auparavant dans l'affectation des élèves après la seconde.
Quant aux BTS, après les dernières annonces gouvernementales prévoyant 1 264 emplois pour ouvrir 10 000 places en BTS, le SNES-FSU défendra la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil dans la carte des formations professionnelles dès les discussions du mois de décembre. Depuis plusieurs années en effet, le nombre d'étudiant·es en BTS sous statut scolaire est en augmentation dans l'académie et les places nécessaires à leur accueil doivent être disponibles. Des augmentation de capacités ou des ouvertures de filières ont offert 42 places supplémentaires à la rentrée 2026. Cette dynamique doit s'accentuer pour permettre la poursuite d'étude, dans le public, sous statut scolaire des futur·es bachelièr·es, en particulier celles et ceux issu·es de la voie professionnelle.

Dans les instances académiques et départementales, les représentant·es des personnels qui siègent au titre de la FSU, sont une chambre d'écho des mobilisations locales et des revendications du SNES-FSU portées par nos professions. Du 3 au 10 décembre, votez et faites voter pour la FSU, pour que votre voix soit entendue !

Sonia MELJAC

PsyEN EDO : ÉTAT DES LIEUX DANS LES CIO À LA RENTRÉE

L'observation des affectations sur les postes de PsyEN EDO à cette rentrée, effectuée par le secteur PsyEN de la section académique, fait apparaître que 27,4% des postes sont occupés par des non titulaires contre 18% à la rentrée précédente. Il ne s'agit pas de mettre en cause les compétences de ces collègues mais de constater que cette situation fragilise le travail des PsyEN EDO dans les établissements scolaires parce que ces psychologues ne s'ancrent pas nécessairement sur un secteur. Cet ancrage est pourtant la condition sine qua non pour tisser les liens indispensables avec les élèves, les équipes éducatives, les professeur·es, les familles, mais aussi l'ensemble des acteur·ices partenaires. Des supports sont vacants : un entier à Libourne et un demi ETP à Orthez, Bayonne, Mont-de-Marsan. Les mi-temps thérapeutiques ne sont pas remplacés, les postes de faisant fonction non plus.

Dans ces conditions, comment faire face au mal être croissant de la jeunesse ? Depuis la période post covid, les indicateurs alarmants sont pourtant bien connus : augmentation des hospitalisations pour des gestes auto-infligés, augmentation des pensées suicidaires et des tentatives de suicide. La dimension insécurisante du monde des adultes, soulignée par les nombreux conflits mondiaux en cours, l'éco anxiété accrue par les incendies de l'été, l'intelligence artificielle qui brouille les perspectives d'avenir, la confrontation aux difficultés sociales des familles, la place prégnante de l'évaluation dès le collège jusqu'au couperet de parcoursup, les conditions d'apprentissage parfois très dégradées sont autant de facteurs qui se cumulent et pèsent sur les jeunes que les psychologues doivent accompagner à raison d'un·e psychologue pour 1500 élèves.

La souffrance institutionnelle provient notamment de l'écart entre la mission idéale (accompagner, soigner, éduquer, aider à l'émancipation) et la réalité du travail (contraintes administratives, manque de moyens, manque de places induisant une forte sélectivité des filières de formation, injonctions paradoxales) et également de l'isolement des professionnel· les : quand le collectif de travail ne permet plus de partager, de penser ensemble les difficultés, chacun·e se retrouve seul·e face à des situations complexes. Cela génère de la souffrance.

A la suite du mouvement lycéen, le ministère a annoncé l'ouverture de 500 postes confondus pour des psychologues et personnels sociaux et de santé pour la rentrée 2027. Mais, au vu de l'état de la profession présenté en introduction, pour exercer pleinement ces missions de psychologue de l'Education Nationale, c'est un recrutement massif qui s'impose ! Il doit être assorti d'une politique de revalorisation salariale conséquente ainsi que d'une amélioration urgente des conditions de travail. A bac plus 6 (master + concours + 1 an de formation au CFPSYEN) les PsyEN demandent une revalorisation de leur grille indiciaire au niveau des agrégé·es, et le rattrapage de leur retard dans le passage à la HC et classe exceptionnelle.

Sandra LOUSTALET SENS

FORMATION SYNDICALE DU SNES-FSU : UN ATOUT PRÉCIEUX POUR LES PERSONNELS À DÉFENDRE PAR UN VOTE FSU DU 3 AU 10 DÉCEMBRE

La place de syndicat majoritaire du SNES-FSU provient de son ancrage sur le terrain, conféré par le nombre de ses adhérent·es, et de sa capacité à porter les revendications des professions qu'il représente. Les temps de formation syndicale sont à ce titre des moments précieux pour la validation et la réflexion sur l'évolution des mandats du SNES-FSU grâce aux échanges avec les participant·es. La capacité du SNES à les organiser est largement tributaire du résultat obtenu par la FSU lors du vote aux élections professionnelles. **Pour pouvoir continuer à bénéficier d'une formation syndicale riche et variée, votez et faites voter FSU du 3 au 10 décembre 2026.**

Depuis le début de l'année scolaire, les stages de la section académique ont déjà réuni un grand nombre de collègues de l'ensemble des départements avec un objectif de formation sur les droits des personnels mais aussi d'échanges et de débats sur des thématiques variées.

Entrant·es dans le métier

Déjà trois temps de formation syndicale ont été proposés aux entrant·es dans le métier : une visio de rentrée, une autre pour débattre de la formation institutionnelle et préparer sa première mutation et un stage en présentiel à venir pour des informations plus précises sur le mouvement inter.

TZR

Dès la rentrée, la section académique a proposé une formation en visio aux TZR afin de leur rappeler leurs droits et leurs obligations et de recenser les problèmes rencontrés pour d'éventuelles interventions auprès de l'administration.

Rendez-vous de carrière

Le stage « préparer son rendez-vous de carrière », organisé pour la quatrième année consécutive et lui aussi en visio-conférence, a rencontré un vif succès auprès des collègues, souvent sous pression lors de ces moments d'évaluation. S'il est fondamental de savoir comment bien préparer son rendez-vous de carrière, il l'est tout autant de savoir quelles sont les voies de recours et de contestation en cas de désaccord sur l'évaluation.

AED

Des AED de l'ensemble de l'académie se sont déplacé·es le 15 octobre pour une formation sur leurs droits, leurs obligations, leur contrat, contribuant à dynamiser le secteur AED académique initié l'année dernière et qui est très sollicité.

Enjeux climatiques, management toxique

Des stages sur les enjeux climatiques, décentralisés dans quatre départements, ont offert l'occasion de revenir sur le protocole canicule ministériel et de réfléchir à sa déclinaison dans les établissements, entre continuité du service public et protection des personnels. Des formations, décentralisées elles aussi, ont porté sur la question du nouveau management public et de ses dérives toxiques pour en aborder les origines, les manifestations et la façon dont on peut lutter collectivement et syndicalement contre ses effets.

D'autres stages sont à venir au moment où ces lignes sont écrites.

CPE

Les CPE, le 13 novembre, débattront d'un enjeu fondamental aujourd'hui dans la société et dans leur profession, « les CPE face à la radicalisation masculiniste », avec l'intervention de Stéphanie Lamy, chercheuse indépendante spécialisée dans les guerres de l'information. Cette journée leur permettra de réfléchir ensemble aux pratiques professionnelles à mettre en œuvre pour lutter contre cette menace de la radicalisation masculiniste.

PsyEN

Le 19 novembre, ce sera le tour des psychologues de l'éducation nationale de se réunir pour un temps destiné à croiser leurs pratiques et à les enrichir mutuellement, un échange fondamental pour rompre l'isolement et dépasser, parfois, les culpabilités liées à l'exercice du métier quand il faut faire face à l'épuisement ou aux conflits de valeurs. Enfin, le 3 décembre, une formation syndicale « appliquer l'EVARS en classe et dans l'établissement » clôturera la première période des stages de la section académique.

Il est encore temps de s'inscrire aux stages de la seconde période : comprendre la DGH, préparer sa retraite, actualisation des revendications pour les CPE, cdisation des AED, filles et sciences. Consultez régulièrement la page formation syndicale du site ainsi que votre espace adhérent pour ne pas laisser passer la date de dépôt de l'autorisation d'absence.

Sonia MELJAC

LA CAISSE DE SOLIDARITÉ DU SNES-FSU, FONCTIONNEMENT ET MODALITÉS VOTÉS À LA COMMISSION ADMINISTRATIVE ACADÉMIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Au SNES-FSU, un mécanisme de type « caisse de grève » existe et fonctionne. Ainsi, un pourcentage de chaque cotisation est versé à un fonds action qui permet d'organiser les manifestations, académiques ou nationales, et d'apporter une « aide à la grève » aux collègues

La CAA du 18 septembre a reconduit le cadre de fonctionnement de la caisse de solidarité dans un vote à l'unanimité des présent·es. Le fonctionnement reste inchangé pour les AED et les AESH.
Dans l'académie de Bordeaux, les syndiqué·es AED et AESH grévistes lors des appels à la grève académiques et nationaux du SNES-FSU pourront solliciter la caisse de solidarité à partir du 1er jour de grève et percevront 80% de leur retrait de salaire.



Les conditions pour bénéficier de la caisse de solidarité :

- Etre syndiqué·e le jour de la grève
- fournir à la section académique le ou les bulletins de salaire justifiant les retraits sur salaire à l'adresse tresorerie@bordeaux.snes.edu

Les appels nationaux à la grève ont déjà été nombreux depuis la rentrée et la CAA de l'académie étudiera les conditions de l'ouverture de la caisse de solidarité à l'ensemble des personnels lors de sa prochaine réunion le 20 novembre.

Dans ce contexte, la section académique attire l'attention de l'ensemble des syndiqué·es solidaires sur le fait que le fonds d'action s'alimente. **Vous pouvez y participer pour témoigner votre soutien à l'action et la mobilisation si vous n'avez pas cours le jour de la grève, si vous êtes retraité·e. Contribuez à augmenter le fonds action via une « cotisation de soutien » sur votre espace adhérent, ou en adressant votre chèque à la section académique du SNES-FSU (138 rue de Pessac 33000 Bordeaux). Cette contribution, comme votre cotisation, est éligible au crédit d'impôt.**

Merci d'avance à toutes celles et ceux qui contribueront, par leur solidarité, à soutenir les collègues AED et AESH engagé·es dans l'action.



Espace adhérent·e du SNES-FSU

POINT SUR LES DONNÉES NUMÉRIQUES

Dans le contexte actuel, il apparaît indispensable de renouveler cette information sur les données numériques.

Syndiqué·es vous avez transmis au SNES-FSU un ensemble de données professionnelles et personnelles pour recevoir les informations les plus précises possibles sur votre carrière et sur la vie syndicale de notre organisation, de la section de votre établissement (S1) à la section nationale (S4) en passant par vos sections départementale (S2) et académique (S3).

Le SNES-FSU se doit de protéger celles et ceux qui lui font confiance et le mandatent. C'est avec responsabilité que nous faisons face notamment à l'autoritarisme accru de l'administration et aux menaces réelles des extrêmes droites et des mouvements réactionnaires.

Protection des données

Soucieux de préserver les données personnelles de ses adhérent·es, le SNES-FSU oeuvre chaque jour à la sécurisation de ses serveurs et au respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette protection des données a un coût financier et militant.

À ce titre, les données personnelles sont stockées sur les serveurs du SNES-FSU de manière sécurisée.

Dans le respect des mandats adoptés lors des congrès nationaux, le SNES-FSU doit chercher autant que possible à rejeter le choix des GAFAM.

Pour une information la plus juste possible

Nous sommes également très attaché·es à vous fournir une information la plus juste possible. C'est pour cette raison que nous privilégions les envois par mail vers des adresses non-professionnelles. Si ce n'est pas déjà le cas, merci de nous fournir une adresse mail personnelle (et non professionnelle en ac-bordeaux.fr car elle est consultable par l'employeur).

La section académique de Bordeaux du SNES-FSU attire votre attention sur les éléments suivant :

➔ les seules adresses mails avec lesquelles les militant·es du SNES-FSU vous contacteront seront en **@snes.edu** ou pour notre académie **@bordeaux.snes.edu**. C'est la seule garantie pour que les mails que vous nous envoyez soient stockés et accessibles de notre côté seulement par notre serveur de mail ;

➔ seules les listes de diffusion en **@sympa.snes.edu** ou **@sympa.bordeaux.snes.edu** proviennent des serveurs de listes du SNES-FSU ;

➔ le SNES-FSU n'a pas fait le choix de privilégier le SMS collectif pour communiquer : ces SMS collectifs rares proviennent de nos outils pour garantir la protection des données individuelles. Ils ne sont jamais envoyés depuis un téléphone portable ;

➔ seuls les documents, enquêtes, pétitions,... disponibles sur l'espace adhérent, sur **nuage.snes.edu**, sur les sites **snes.edu** ou **bordeaux.snes.edu** garantissent la protection des données transmises ;

➔ des numéros en 05.57.81.62.** sont rattachés à notre standard téléphonique et à des téléphones fixes ou mobiles.



Pensez à vous connecter dès maintenant à votre espace personnel (https://adherent.snes.edu/) pour actualiser vos coordonnées (notamment en cas de déménagement) et vos données professionnelles (mutation, carrière).

Toutes ces informations permettent à tous les échelons du SNES-FSU de vous informer au mieux sur les actions locales, votre carrière, votre catégorie, le cas échéant votre discipline, les stages départementaux et académiques...

Cela permettra par ailleurs aux correspondant·es SNES-FSU d'établissement d'avoir des listes d'adhérent·es à jour et de vous convier à participer à la vie syndicale de votre établissement.

Dans cet espace personnel, vous retrouverez également toute une palette d'outils et d'informations.

Mathieu DUMOULIN
Secrétaire administratif de la section académique, référent RGPD
Fonctionnement Trésorerie Syndicalisation

Académie de Bordeaux

Élections professionnelles 2026 : Voter est essentiel

L'intensité du mouvement social initié au mois de septembre, au coeur duquel se situent des revendications pour les services publics, l'école publique et les rémunérations de ses agent·es, montre l'importance d'envoyer un signal fort au gouvernement actuel et à ceux qui lui succèderont après l'élection présidentielle en mai 2027. Un fort taux de participation donnera aux représentant·es élu·es toute la légitimité et le poids nécessaires pour défendre nos revendications qui ne peuvent plus attendre, comme le montre la forte mobilisation de la jeunesse et des personnels dans laquelle la FSU, organisation syndicale de lutte et de transformation sociale, prend toute sa part :

- la revalorisation salariale pour mettre un terme au déclassement de nos professions,
- des moyens pour améliorer le service public d'enseignement et permettre à l'école de tenir la promesse de l'égalité républicaine,
- un plan massif d'investissement pour lutter contre les effets du réchauffement climatique,
- un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AESH,
- des plans de titularisation des personnels contractuels pour en finir avec la précarité,
- une amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.



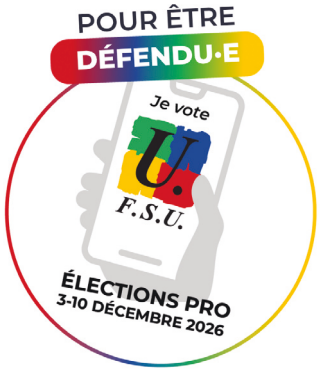

Voter pour les listes présentées par la FSU dans l'ensemble des scrutins qui vous concernent c'est lutter activement contre les réformes délétères qui mettent à mal le service public d'éducation depuis trop longtemps. C'est aussi promouvoir un syndicalisme qui œuvre au quotidien, dans toutes les instances, afin de défendre les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des personnels et promouvoir un projet d'école ambitieux au service de la justice sociale et de la réussite de tous les élèves.

Quelques minutes de votre temps suffisent pour donner votre voix et de la force à vos représentant·es.

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026

Comité social d'administration académique de l'académie de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

CSA

Comité social d'administration

En CSA, vos élu·es FSU agissent pour améliorer l'organisation des services, les politiques d'emplois, les statuts, les règles de gestion en matière de mutation ou bien de promotion, les plans égalité professionnelle ou de luttes contre les discriminations... Elles et ils font entendre la voix du terrain auprès de l 'administration.

Pourquoi voter ?

Face à une dégradation généralisée (salaires, conditions de travail, missions, services, postes...), la FSU, première fédération du service public d'Éducation, se bat pour redonner du sens aux métiers qui sont les nôtres.

Vos élu·es pour :

Augmenter les salaires

Face à la baisse constante du pouvoir d'achat, la FSU revendique pour tous les métiers de l 'éducation :

- une augmentation de 80 points d'indice pour toutes et tous (+ 400 € mensuels) ;
- la revalorisation de 20 % de la valeur du point d'indice ;
- l 'indexation de sa valeur sur l 'indice des prix ;
- l 'égalité professionnelle.

Donner sens à nos métiers

Face aux dégradations des conditions de travail, la FSU revendique :

- l 'arrêt des réformes régressives ;
- des recrutements à la hauteur des besoins, pour tous les métiers ;
- une formation initiale et continue de haut niveau.

Une École publique de qualité

Face aux dégradations et pour la réussite de tous les élèves, la FSU revendique :

- l 'arrêt des politiques éducatives de tri scolaire et social ;
- l 'augmentation du temps scolaire ;
- l 'argent public pour l 'école publique, laïque et gratuite.

Défendre les personnels

Avec des élu· es présent· es dans tous les établissements et services la FSU porte les luttes :

- pour le respect des droits et du statut ;
- pour l 'égalité professionnelle ;
- pour la santé et la sécurité au travail ;
- contre les violences sexistes et sexuelles.

du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection au comité social d'administration académique de l'académie de Bordeaux

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

10 titulaires et 10 suppléant·es - 15 femmes et 5 hommes

1 – Mme MELJAC Sonia
Professeure agrégée
Lycée Victor Duruy
Mont de Marsan (40)

2 – Mme FITTE Samantha
Professeure des écoles
Ecole Vauban
Cussac-Fort-Médoc (33)

3 – M. VIAIRON Mickael
Professeur agrégé
Collège Aliénor d'Aquitaine
Bordeaux (33)

4 – Mme JOUSSEAUME Geraldine
Professeure de lycée professionnel
Lycée professionnel de l'Estuaire
Blaye (33)

5 – Mme NUNES Caroline
Infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Collège Les Lesques
Lesparre-Médoc (33)

6 – Mme COCAGNE Mattane
Professeure agrégée
Lycée polyvalent les Iris
Lormont (33)

7 – M. ARRUAT Guillaume
Professeur des écoles
Ecole élémentaire Carnot
Agen (47)

8 – M. SAAMI Malick
Professeur certifié
Collège Joseph Chaumié
Agen (47)

9 – Mme GOMBAULD Marie Celine
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Rectorat de l'académie de Bordeaux
Bordeaux (33)

10 – Mme LOPES Virginie
Professeure certifiée
Collège Tristan Derème
Oloron-Sainte-Marie (64)

11 – Mme OUARED Nawel
Assistante de service social des administrations de l'État
DSDEN de la Gironde
Bordeaux (33)

12 – Mme ROUGIER Sandrine
Professeure des écoles
Ecole primaire
Douville (24)

13 – Mme LEMEILLEUR Sandra
Contractuelle enseignante
Lycée polyvalent les Iris
Lormont (33)

14 – Mme LAFFARGUE Cathy
Professeure des écoles
Ecole élémentaire des Arènes
Mont-de-Marsan (40)

15 – M. RAT Geoffroy
Professeur d'EPS
Collège Henri Dheurle
La Teste-de-Buch (33)

16 – Mme BADENES Carine
AESH
Ecole Elementaire Publique Charles de Bordeu
Mourenx (64)

17 – Mme JARNET Marie-Chri
Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
Lycée professionnel Frédéric Estève
Mont-de-Marsan (40)

18 – Mme CAHEN Mathilde
Professeure certifiée
Collège Jules Ferry
Terrasson-la-Villedieu (24)

19 – Mme DELIGNIERES Elsa
Professeure des écoles
Ecole Primaire Publique Henri IV
Pau (64)

20 – M. BOUDET Francois
Professeur certifié
Collège Ausone
Le Bouscat (33)

Élections professionnelles du 3 au 10 décembre 2026
Commission administrative paritaire académique enseignants 2d degré, professeurs de l'Ensam, CPE, PsyEN de Bordeaux

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

CAP

Commission administrative paritaire

En CAP les élu· es traitent des décisions individuelles concernant les personnels en défendant les recours : Rendez-vous de carrière, refus de titularisation, refus de temps partiel. Ces instances sont aussi réunies en formation disciplinaire.

Pourquoi voter ?

La FSU se bat contre la remise en cause des droits des personnels et l 'absence de transparence dans la gestion de la carrière.
Présent· es dans tous les établissements, ses élu· es accompagnent les collègues dans les recours, les conseillent et les défendent.

Vos élu·es agissent pour :

Défendre vos recours

Forte de ses nombreuses et nombreux élu· es et militant· es, la FSU est en mesure de :
- peser pour faire valoir vos droits et gagner vos recours
- intervenir directement auprès de la hiérarchie (établissement, rectorat...)
- combattre l 'opacité, le favoritisme et l'injustice

Améliorer votre carrière

Les élu· es de la FSU veulent changer les règles régissant les promotions pour :
- améliorer votre carrière et supprimer les obstacles de grade
- accéder à l 'échelon maximal de la classe exceptionnelle pour une carrière complète
- combattre l 'arbitraire et les inégalités femme-homme

Revaloriser vos métiers

Les militant· es de la FSU mènent le combat au quotidien dans les établissements pour :
- lutter contre les injonctions et la dégradation des conditions de travail
- renforcer l 'éducation prioritaire
- améliorer les conditions de l 'inclusion

Créer des postes

Pour la FSU, l 'augmentation du nombre de postes est une nécessité. La baisse démographique est une opportunité pour :
- diminuer le nombre d'élèves et d'étudiant· es par classe et groupe
- améliorer vos conditions d'exercice
- fluidifier les mutations

du 3 au 10 décembre 2026,

faisons entendre notre voix avec les syndicats de la FSU

Élections professionnelles 2026

Engagé·es au quotidien pour les personnels et les élèves

Élection à la commission administrative paritaire académique enseignants 2d degré, professeurs de l'Ensam, CPE, PsyEN de Bordeaux

Liste présentée par la FSU – Fédération syndicale unitaire

19 titulaires et 19 suppléant·es - 24 femmes et 14 hommes

1 – Mme COCAGNE Mattane
Professeure agrégée Lycée polyvalent les Iris Lormont (33)
2 – Mme ORTET Mathilde
Professeure d'EPS Collège du Pays d'Orthe Peyrehorade (40)
3 – Mme BERGERET Lucille
Professeure de lycée professionnel Lycée professionnel Jacques Brel Lormont (33)
4 – M. GARRET Nicolas
Professeur agrégé Lycée Saint-John-Perse Pau (64)
5 – M. RENOM Julien
Conseiller principal d'éducation
Lycée polyvalent les Iris Lormont (33)
6 – Mme LALOUBERE Lydie
Professeure certifiée Collège Didier Lamoulie Miramont-de-Guyenne (47)
7 – Mme MERLE Helene
Professeure agrégée Lycée polyvalent Victor Louis Talence (33)
8 – Mme GOYER Karine
Professeure certifiée Université de Bordeaux Bordeaux (33)
9 – M. JACQUES Camille
Professeur d'EPS Collège la Rocal Bon-Encontre (47)
10 – M. BESSE Olivier
Professeur de lycée professionnel
SEGPA du Clg Elie Faure Sainte-Foy-la-Grande (33)
11 – Mme SABATHE Camille
Professeure certifiée Collège Jean Rostand Tartas (40)
12 – Mme MAUHE Laetitia
Professeure agrégée Collège Emmanuel Dupaty Blanquefort (33)
13 – Mme PEHAU Nadege
Professeure certifiée Collège Joseph Peyre Garlin (64)
14 – Mme MINET Geraldine
Professeure agrégée Lycée polyvalent Gustave Eiffel Bordeaux (33)
15 – Mme LOUSTALET SENS Sandra
Psychologue de l'éducation nationale
CIO de Mérignac-Talence Mérignac (33)
16 – M. RUSTIQUE Jean
Psychologue de l'éducation nationale Circonscription d'inspection du 1er degré de Talence Villenave-d'Ornon (33)
17 – Mme CAHEN Mathilde
Professeure certifiée Collège Jules Ferry Terrasson-Lavilledieu (24)
18 – M. DESTENAVE Jeremy
Professeur certifié Collège Arnaut Daniel Ribérac (24)
19 – Mme RIGABER Llivia
Conseillère principale d'éducation
Collège Ernest Gabard Jurançon (64)
20 – Mme DUDES Catherine
Professeure certifiée Collège Montaigne Lormont (33)
21 – Mme GUEDE Audrey
Professeure agrégée Collège Saint-Exupéry Parentis-en-Born (40)
22 – M. DELBOS Eric
Professeur de lycée professionnel Lycée professionnel Léonard de Vinci Périgueux (24)
23 – M. CARE Jeremy
Professeur agrégé Collège Casimir Fidèle Bordeaux (33)
24 – Mme DEL POZO SANTOS Raquel
Professeure certifiée Lycée polyvalent Antoine de Saint-Exupéry Parentis-en-Born (40)
25 – Mme MASSON Armelle
Professeure certifiée Collège d'Albret Dax (40)
26 – M. IACHEMET Lucio
Professeur agrégé Lycée René Cassin Bayonne (64)
27 – Mme SAURA Marie Pierre
Professeure de lycée professionnel
Établissement régional d'enseignement adapté - Lycée d'enseignement adapté La Plaine Eysines (33)
28 – Mme ROSSIGNOL Isabelle
Professeure agrégée Lycée René Cassin Bayonne (64)
29 – M. MOMMEJA Vivien
Professeur certifié
Lycée polyvalent Albert Claveille Périgueux (24)
30 – M. MASSON Damien
Professeur certifié Collège d'Albret Dax (40)
31 – M. BOUDET Francois
Professeur certifié Collège Ausone Le Bouscat (33)
32 – Mme GUTTIN Isabelle
Professeure certifiée Collège Tristan Derème Oloron-Sainte-Marie (64)
33 – M. MELEIRO Eric
Professeur agrégé Université de Bordeaux Bordeaux (33)
34 – Mme DUVAL DUBRASQUET Muriel
Conseillère principale d'éducation Lycée professionnel Condorcet Arcachon (33)
35 – Mme LAGARDE Elodie
Professeure certifiée Collège Jean Ladignac Saint-Cyprien (24)
36 – Mme LOPES Virginie
Professeure certifiée Collège Tristan Derème Oloron-Sainte-Marie (64)
37 – M. SAAMI Malick
Professeur certifié Collège Joseph Chaumié Agen (47)
38 – Mme SALTEL Armelle
Psychologue de l'éducation nationale
CIO de Bergerac Bergerac (24)

CSA - un vote aux répercussions multiples

Les comités sociaux d'administration

Le comité social d'administration est l'instance académique de dialogue social, composée de 10 élu·es représentant·es des personnels qui défendent les intérêts collectifs de toutes les professions de l'Education Nationale et de la jeunesse et des sports.

Ils sont consultés sur les points suivants :

- règles statutaires,
- mobilités et déroulement de carrière,
- orientations des politiques indemnitaires,
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- protection sociale complémentaire,
- organisation et fonctionnement des services et des établissements,
- gestion prévisionnelle des effectifs et des postes.

CSA académique

Ce vote détermine la représentativité de la FSU et de ses syndicats :

- Au conseil académique de l'éducation nationale (CAEN)
- À la commission académique de l'action sociale (CAAS)
- Au conseil académique des langues vivantes étrangères
- Au conseil académique des langues vivantes régionales

Les formations spéciales des CSA

La formation spécialisée santé sécurité et conditions de travail (F3SCT) qui a pouvoir d'enquête dans les services, les écoles et les collèges et lycées, étudie les fiches RSST et les dangers graves et imminents.
Elle se déploie à chaque niveau : académique, départementale, dans les services académiques, la région académique.

CSA départemental

Désagrégation par département des suffrages au CSA académique. Détermine la représentativité de la FSU et de ses syndicats :

- Aux comités départementaux de l'éducation nationale (CDEN)
- Aux comités départementaux de l'action sociale (CDAS)

CSA spécial académique

Dépouillement au niveau des services des suffrages exprimés au CSA académique. Il est compétent pour l'organisation :

- Des services administratifs du rectorat
- Des directions des services départementaux de l'éducation nationale
- Des services régionaux et départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

CSA spécial de la région académique

Addition des suffrages exprimés aux CSA des trois académies.

CAP et CCP

Voter FSU pour la Commission Administrative Paritaire (CAPA ou CAPD) pour les titulaires ou la Commission Consultative Paritaire Académique (CCPA) pour les contractuel·les, c'est l'assurance d'être défendu·e individuellement par des représentant·es engagé·es, à l'écoute des personnels et déterminé·es à faire respecter leurs droits. C'est aussi faire le choix d'un syndicalisme qui ne dissocie pas les situations individuelles des enjeux collectifs : chaque dossier défendu est aussi l'occasion de faire progresser les droits de toutes et tous, de porter les revendications de l'ensemble de la profession face à l'administration.

Voter FSU aux élections professionnelles c'est renforcer un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ancré dans les revendications de tous les personnels et c'est donner les moyens et la légitimité aux élu·es et représentant·es FSU d'agir au nom des personnels dans l'ensemble des instances.

Imprimerie Lestrade - av. Jean Zay - BP 20079 - 33151 Cenon cedex - Directrice de publication : Sonia Meljac - CPPAP : 1029S07145 - SNES-FSU, 138 rue de Pessac 33000 Bordeaux - Abonnement annuel : 18€ - ISSN n°2606-2054 - Conception graphique : Stéphane Lestage